

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 15 décembre (15/12/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 9 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par M. Michel CASSIGNOL), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), **Conseillère Municipale.**

**ÉTAIT EXCUSE :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**

Mme Daniel CALVI est nommé secrétaire de séance.

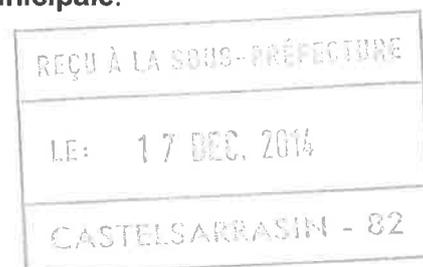
**PERSONNEL**

03 – 15 Décembre 2014

**DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON TITULAIRE DE DROIT PUBLIC**

Rapporteur : Mme ROLLET

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un besoin temporaire de personnel au service technique; aussi propose-t-il aux membres du conseil municipal la création d'un emploi non titulaire dans les conditions ci-dessous :



SERVICE	GRADE de RECRUTEMENT	TEMPS de TRAVAIL	DUREE du CONTRAT			Rémunération		
			du	au	renouvellement			
Technique	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	01-01-2015	31-03-2015	Période de 3 mois renouvelable 1 fois	1 <sup>er</sup> échelon	IB 330	IM 316

- ✓ *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2 ;*
- ✓ *Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3, 1°;*
- ✓ *Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;*

**Le Conseil Municipal,**  
**après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,**  
**à 30 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES)**  
**décide :**

- **d'APPROUVER** la création de l'emploi de non titulaire tel que décrit au tableau ci-dessus,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

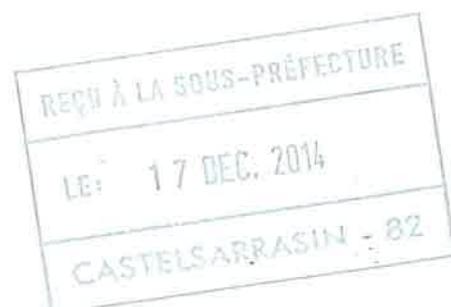
Pour copie conforme

Moissac le 16 décembre 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :